



Tapinoma magnum.
A. Bellersheim / SMNS

Attention aux fourmis envahissantes !

Complexe *Tapinoma nigerrimum* (y compris *Tapinoma darioi*, *Tapinoma ibericum* et *Tapinoma magnum*) : la grande fourmi *Tapinoma*, qui présente un fort potentiel de dégâts

Pourquoi ces fourmis posent-elles problème ?

- Elles forment des supercolonies : un réseau de fourmilières coopérantes, comptant de nombreuses reines et ouvrières
- Leur lutte est plus complexe et plus coûteuse que celle contre les fourmis indigènes
- Elles constituent des nuisibles pour l'hygiène
- Elles font baisser la valeur immobilière
- Leurs piqûres provoquent des éruptions cutanées semblables à celles causées par les moustiques
- Elles menacent la biodiversité



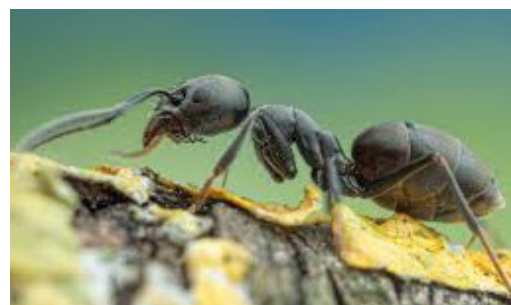
Différences de taille chez les ouvrières de l'espèce *Tapinoma*, A. Höcherl / SMNS

Comment reconnaître les *tapinomes* envahissantes et non indigènes ?

- petites fourmis noires (2 à 5 mm)
- mouvements nerveux très visibles
- comportement agressif
- lorsqu'on les écrase, elles dégagent une odeur caractéristique d'huile rance, de dissolvant pour vernis à ongles ou similaire
- ouvrières de tailles différentes formant une file indienne
- Actif tôt dans l'année

Où trouve-t-on ces fourmis ?

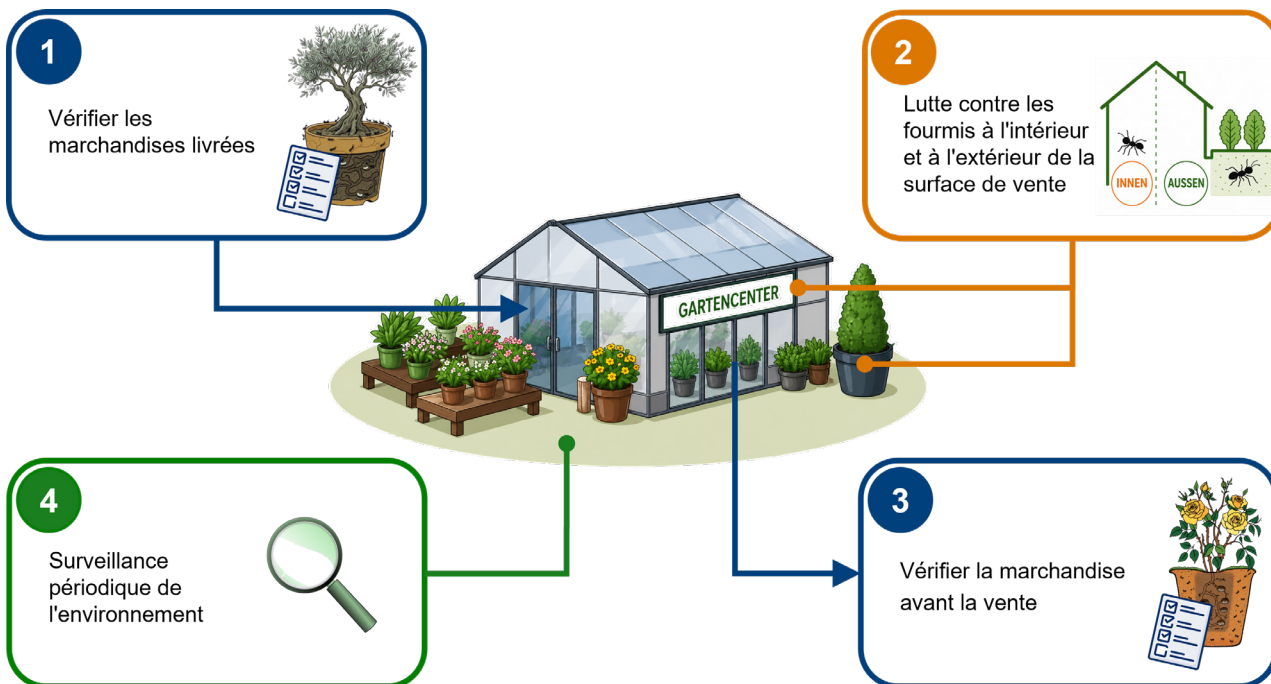
- dans les pots de fleurs (oliviers, rosiers, vignes, palmiers, pins, etc.)
- dans les substrats ou les conteneurs à déchets verts
- sur les parkings et dans les parterres
- dans toutes sortes de fissures, le long des bordures de route, sous les dalles et jusqu'à 1 m de profondeur dans le sol



Tapinoma magnum, A. Bellersheim / SMNS

Que faire en cas d'infestation dans l'établissement ?

- 1 Il convient de vérifier que les marchandises livrées ne contiennent pas de fourmis.
- 2 Faire appel à une entreprise de lutte antiparasitaire compétente et expérimentée. La lutte doit s'effectuer aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la surface de vente.
- 3 Les pots de plantes et les substrats doivent être inspectés avant la vente pour détecter des fourmis.
- 4 Les abords de la surface de vente et d'exposition doivent faire l'objet d'une surveillance périodique.



Aidez-nous : signalez tout cas suspect à l'entité cantonale en charge des néobiotes envahissants!

ctn	e-mail	téléphone
AG	neobiota@ag.ch	062 855 86 55
AR	afu@ar.ch	071 353 65 35
AI	info@bud.ai.ch	071 788 93 02
BL	neobiota@bl.ch	061 552 51 11
BS	neobiota@bs.ch	061 385 25 00
BE	neobiota@be.ch	031 633 46 88
FR	sfn@fr.ch	026 305 23 43
GE	nature.ocan@etat.ge.ch	022 388 55 40
GL	umweltschutz@gl.ch	055 646 64 68
GR	neobiota@anu.gr.ch	081 257 29 46
JU	secr.env@jura.ch	032 420 48 00
FL	info.au@llv.li	+423 236 64 00
LU	lawa@lu.ch	041 349 74 00
NE	sffn@ne.ch	032 889 67 60

ctn	e-mail	téléphone
NW	raumentwicklung@nw.ch	041 618 72 02
OW	umwelt@ow.ch	041 666 63 27
SH	interkantlab@sh.ch	052 632 74 80
SZ	afg@sz.ch	041 819 21 12
SO	afu@bd.so.ch	032 627 24 47
SG	info.anjf@sg.ch	058 229 39 53
TI	dt-spaas@ti.ch	091 814 29 71
TG	umwelt.afu@tg.ch	058 345 51 51
UR	afu@ur.ch	041 875 24 30
VD	info.dge@vd.ch	021 316 44 22
VS	sfnp@admin.vs.ch	027 606 32 00
ZG	info.afu@zg.ch	041 594 53 70
ZH	neobiota@bd.zh.ch	043 259 32 60